

peut approuver un homme de profession ou un négociant qui, aux heures de bureau ou d'affaires, abandonne sa clientèle pour se livrer au jeu. Le moment est mal choisi, à cause de cela la partie devient répréhensible ; de même en est-il de toutes les autres circonstances énumérées plus haut.

Mais à quoi bon poursuivre davantage ? je me permettrai cependant une dernière réflexion. Pris individuellement, l'homme est un composé de trois vies ayant une source unique, l'âme intelligente et libre ; il se nourrit et se développe ; au moyen des sens il communique avec l'extérieur, et par l'esprit il atteint la vérité. Certes, je ne vous ferai pas l'injure de recourir à de longs raisonnements pour vous démontrer, entre ces trois vies, une gradation ascendante, vous pourriez me répondre plaisamment : on ne suspend point au même clou un tableau de Raphaël et le poëlon d'un cordon bleu. Parfait, mais alors incontinent vous conclurez avec moi, que le divertissement pour demeurer légitime, ne doit jamais entraver en nous le développement de la vie supérieure, moins encore ne doit-il pas l'étouffer complètement ; et comme l'homme a reçu de Dieu l'honneur unique d'être chrétien, c'est-à-dire de posséder une vie divine qui se greffe sur la vie naturelle, une seconde conclusion s'impose également et la voici : tout divertissement dont le résultat final tend à mettre en péril le divin germe déposé en notre âme et surtout à le détruire entièrement, constitue un danger véritable et devient, en nos mains, un terrible instrument de suicide au point de vue surnaturel. C'est partant de ce fait, malheureusement trop avéré, que le Prêtre chargé par Dieu de répandre, de protéger et d'affermir la vie chrétienne dans les âmes, se voit contraint à maintes reprises, de redire, soit en chaire, soit au confessional : Quittez ce divertissement, renoncez à cette jouissance, il est dangereux, elle est meurtrière.

FR. L. A. RONDOT,
des fr. prêch.

A suivre.
